



académie
Lyon

éducation
nationale

Collège Lucie AUBRAC

La Direction

Affaire suivie par
Mme Weisse, principale
Téléphone
04 74 30 71 55
Télécopie
04 74 25 82 41
Courriel
ce.0011387c@
ac-lyon.fr

29 rue Léon Morand
01250 CEYZERIAT

Madame, Monsieur,

Votre enfant est scolarisé(e) en 3^{ème}.
Nous entrons à présent dans la phase définitive d'orientation.

Information sur les prochaines échéances (le respect des dates est indispensable).

L'ensemble des informations et tutoriels sont disponibles sur l'ENT du collège, rubrique « Etablissement » « Orientation » « 3^{ème} » :

https://lucieaubrac.ent.auvergnerhonealpes.fr/orientation/3eme/orientation-3eme-18103.htm?URL_BLOG_FILTER=%232022

Jeudi 6 mai : présentation du lycée professionnel et du lycée général en visio-conférence par un proviseur du bassin à partir de 17h45. L'horaire exact, le tutoriel et le lien seront disponibles la veille sur l'ENT *rubrique « Etablissement » « Orientation » « 3^{ème} »*.

Vendredi 7 mai uniquement pour les élèves intéressés : date limite de dépôt au collège des dossiers pour les formations à recrutement particulier ou pour les élèves en situation de handicap ou porteur d'un trouble de santé invalidant. Plus d'informations sur l'ENT. En cas de difficulté, contacter au plus vite le collège.

Pour l'ensemble des responsables légaux : les procédures d'orientation se font en ligne par les responsables légaux par le biais des téléservices :

<https://educonnect.education.gouv.fr> ou FranceConnect

Vous avez déjà utilisé cette application au 2^{ème} trimestre pour saisir vos intentions provisoires d'orientation. Ce sont ces mêmes codes que vous devez utiliser.

Entre le lundi 10 mai et le lundi 24 mai 2021 : pour que vos demandes puissent être prises en compte, il est obligatoire de procéder à l'étape 1 et à l'étape 2.

Etape 1 : onglet « Orientation »

Saisissez la ou les voies d'orientation demandées (CAP et/ou 2de professionnelle et/ou 2de générale et technologique).

Préalablement, si vous ne l'aviez pas encore fait, il est nécessaire d'accuser réception de l'avis du conseil de classe du 2^{ème} trimestre sur les vœux provisoires que vous avez émis sur cette même application en février.

Etape 2 : onglet « Affectation ». Saisissez vos vœux et précisez pour chacun :

- la voie demandée (1^{ère} année de CAP ou 2de pro ou 2de GT)
- l'intitulé précis de la formation (spécialité professionnelle, famille de métiers, spécificités ou enseignement(s) optionnel(s) si souhaitez)
- l'établissement précis

Il est recommandé de saisir au moins 3 vœux (dont les 3 lycées de Bourg pour la 2de GT)

Pour vous aider dans votre choix, vous pouvez :

- consulter le guide Onisep qui a été remis à votre enfant avant les vacances d'avril
- solliciter les conseils du professeur principal de votre enfant via la messagerie de l'ENT
- solliciter le CIO : 04.74.21.34.08 ou cio-bourg@ac-lyon.fr
- solliciter Mme Petitjean, PsyEN du collège, sur ses temps de permanence au collège (lundi journée et jeudi matin par quinzaine) ou par mail via la messagerie de l'ENT
- solliciter la direction du collège : 04.74.30.71.55

b. Onglet « Fiche de renseignements » : modifiez si besoin les éléments enregistrés (ces informations doivent être à jour afin que l'établissement d'affectation puisse vous joindre si besoin).



Du samedi 5 juin au mercredi 9 juin 2021 : onglet « Orientation »

Connectez-vous afin d'accuser réception de la décision du chef d'établissement suite au conseil de classe.

A noter : si plusieurs choix, une seule réponse apparaît. Le passage en 2de GT est automatiquement associé au passage en 2de STHR, cela ne doit pas vous inquiéter.

En cas de désaccord entre le(s) vœu(x) émis et la décision du conseil de classe, la direction vous contactera pour vous expliquer les modalités de la commission d'appel.

Mardi 29 juin 2021 : la notification d'affectation sera remise à votre enfant

Du mercredi 30 juin au jeudi 1 juillet 18h :

- Vous pourrez prendre connaissance du résultat de l'affectation de votre enfant via l'onglet « Affectation »

- Vous devez prendre connaissance des modalités d'inscription de votre enfant dans l'établissement d'affectation via l'onglet « Inscription ». Attention, la notification n'a pas valeur d'inscription : les familles doivent confirmer l'inscription selon les modalités notées en ligne par l'établissement d'affectation. Sans cette inscription concrète de votre part, votre enfant peut perdre sa place et être remplacé par les listes complémentaires.

Si votre enfant n'a pas obtenu d'affectation, vous devez contacter la direction.

Les informations concernant la procédure pour formuler une demande de bourse de lycée vous seront communiquées en juin.

Nous restons à votre écoute pour vous accompagner dans cette phase d'orientation. N'hésitez pas à nous contacter si besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

C. WEISSE, Principale